



La Banque CIBC et les droits de la personne : énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes

Le présent énoncé établit les engagements et l'approche de la Banque CIBC à l'égard du respect des droits de la personne à l'échelle de l'entreprise. Nous reconnaissons que la traite de personnes, le travail forcé et le travail des enfants (l'« Esclavage moderne ») sous toutes ses formes constituent des violations des droits fondamentaux de la personne, et nous continuons de surveiller et d'atténuer ces risques dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Au nom de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la Banque CIBC) et de ses filiales importantes⁽¹⁾, le présent énoncé commun a été préparé conformément à la *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni, à la *Modern Slavery Act 2018* de l'Australie et à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada (la « Loi canadienne »)⁽²⁾, et est fourni aux actionnaires conformément à la Loi canadienne.

Le présent énoncé décrit les mesures qu'ont prises la Banque CIBC ainsi que d'autres entités pertinentes détenues et contrôlées par celle-ci (la « Banque CIBC », « nous » et « notre »), pendant l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2024, pour prévenir l'Esclavage moderne sous toutes ses formes dans le cadre de nos activités d'entreprise et au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Le présent énoncé commun a été préparé en collaboration avec les divisions d'entreprise pertinentes et les représentants de chaque entité concernée, s'applique à chacun d'eux et a été approuvé par le Comité de gouvernance au nom du conseil d'administration de la Banque CIBC.

1. Qui nous sommes

La Banque CIBC est une institution financière nord-américaine de premier plan et bien diversifiée qui s'engage à créer une valeur durable pour toutes ses parties intéressées, tous ses clients, tous les membres de son équipe, toutes ses collectivités et tous ses actionnaires. Par l'intermédiaire de nos secteurs d'activité Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, et Marchés des capitaux, nos quelque 48 000 employés permanents⁽³⁾ (44 000 au Canada) offrent un éventail complet de produits et de services financiers à 14 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

2. Notre engagement envers les droits de la personne

À la Banque CIBC, nous sommes guidés par notre stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et par notre raison d'être : vous aider à réaliser votre ambition. Nous considérons la protection des droits de la personne comme un élément fondamental du pilier relatif à la gouvernance de notre stratégie ESG : renforcer l'intégrité et la confiance. Nous nous engageons à respecter et à protéger les droits de la personne, ce qui signifie que nous ne tolérons aucune forme d'Esclavage moderne dans l'ensemble de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

Nous nous engageons également à respecter les droits de la personne en intégrant des pratiques de premier plan du secteur à l'échelle de l'entreprise, y compris les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et en favorisant un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif.

Nous respectons toutes les lois et normes applicables concernant les droits de la personne dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris les lois relatives à des questions comme l'Esclavage moderne, incluant la traite de personnes, le travail forcé et le travail des enfants, la parité salariale, l'équité en matière d'emploi, la santé et la sécurité, la discrimination et le harcèlement. Nous attendons des membres de notre équipe, de nos clients, de nos fournisseurs et des autres tiers avec qui nous avons une relation d'affaires qu'ils partagent notre engagement à respecter les droits de la personne et à atténuer les risques liés à l'Esclavage moderne.

(1) Veuillez consulter la Note 25 (Principales filiales) dans le Rapport annuel 2024 de la Banque CIBC (page 182).

(2) Aux fins de la Loi canadienne, le présent document est un énoncé commun de la Banque CIBC et des entités affiliées suivantes : Gestion d'actifs CIBC inc., CIBC BA Limitée, Services Investisseurs CIBC inc., Compagnie Trust CIBC, Marchés mondiaux CIBC inc., CIBC Wood Gundy Services financiers inc., et INTRIA Items inc.

(3) Désigne nos employés permanents (à temps plein et à temps partiel) actifs ou en congé rémunéré au 31 octobre 2024. Sont exclus les employés de CIBC Caribbean et de CIBC Mellon, les employés temporaires, les retraités, les employés en congé non rémunéré et les travailleurs occasionnels.

3. Notre structure, nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

3.1 Structure et activités

La Banque CIBC compte quatre unités d'exploitation : Services bancaires personnels et PME au Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs au Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs aux États-Unis et Marchés des capitaux. Celles-ci sont appuyées par les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation; Gestion du risque; Personnel, culture et marque; Finance; et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. À l'extérieur du Canada, la Banque CIBC a des filiales en propriété exclusive ou des bureaux aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, entre autres.

Services bancaires personnels et PME, Canada offre aux clients personnels et aux clients PME de partout au Canada des conseils, des services et des solutions sur le plan financier par l'intermédiaire des centres bancaires, ainsi que par l'intermédiaire des canaux mobiles et en ligne.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, Canada offre des services bancaires et de gestion des avoirs personnalisés et axés sur les relations aux entreprises du marché intermédiaire, aux entrepreneurs et aux particuliers et familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, États-Unis offre des services bancaires et de gestion des avoirs personnalisés et axés sur les relations à l'échelle des États-Unis, axés sur les entreprises du marché intermédiaire, les entrepreneurs, les particuliers et les familles à valeur nette élevée, et offre des services bancaires personnels et des services bancaires aux PME dans quatre marchés américains.

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de marchés mondiaux, des solutions de services bancaires d'investissement et de services financiers aux entreprises, et des services de recherche de premier ordre à nos clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Activités en Europe - La Banque CIBC au Royaume-Uni offre des services de Marchés des capitaux et de Services financiers Innovation (une unité de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs). Dans l'Union européenne, au Luxembourg, la Banque CIBC exerce exclusivement des activités de Marchés des capitaux.

Activités en Australie - En Australie, la Banque CIBC exerce des activités de Marchés des capitaux, notamment relativement à Services financiers aux entreprises, Ventes, Marchés mondiaux, Services consultatifs de Banque d'investissement et Trésorerie.

3.2 Chaîne d'approvisionnement

Nous achetons des biens et des services de divers tiers dans différents domaines, notamment les technologies de l'information, les télécommunications, la gestion immobilière, les ressources humaines, les services de transport, d'entreposage et de courrier, la recherche et l'analyse, le marketing et la publicité, les services de consultation et les fournitures de bureau. Dans certains cas, nous achetons des biens matériels aux fins de distribution, comme des t-shirts promotionnels et portant la marque, des stylos, etc. Nous n'importons généralement pas de biens directement.

Les ententes avec des tiers comprennent les activités, les fonctions et les services impartis qui seraient autrement exercés par la Banque CIBC et toute autre entente qui comprend la prestation de biens et de services ou le stockage, l'utilisation ou l'échange de données, l'exécution d'activités commerciales, de fonctions ou de processus pour la Banque CIBC ou nos clients. Les ententes avec des tiers peuvent être fournies notamment par des services publics, des infrastructures des marchés financiers, des experts-conseils externes, des ententes de réseautage, des services gérés, des sociétés affiliées et filiales, des coentreprises, des commandites, des sociétés de personnes et des contrats sans frais. Les ententes avec des tiers excluent généralement les clients de la banque.

La majorité des tiers auprès desquels la Banque CIBC achète des biens et des services sont établis en Amérique du Nord, et une minorité de biens et de services sont achetés auprès de tiers locaux dans les régions où nous exerçons nos activités. Les bureaux régionaux comptent sur l'approvisionnement en biens et services d'un certain nombre de tiers pour des services comme l'électricité, les baux, les télécommunications et les services de messagerie.

4. Risques liés à l'esclavage moderne dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de la Banque CIBC

L'Esclavage moderne et d'autres risques sociaux peuvent avoir une incidence sur les risques juridiques et de réputation. Le risque social désigne le risque de répercussions négatives sur notre situation financière, nos activités, notre conformité juridique et réglementaire ou notre réputation découlant de facteurs sociaux associés à la Banque CIBC, à une activité, à une opération, à un produit, à un client, à un tiers ou à un fournisseur. Ces facteurs sociaux comprennent, sans s'y limiter, les services bancaires inclusifs (p. ex., accessibilité, réconciliation, équité raciale), les droits de la personne (p. ex., l'Esclavage moderne, la liberté d'opinion et d'expression) et les répercussions sociales liées aux changements climatiques

4.1 Risque lié au personnel

Bien que le risque global que nos activités puissent causer l'Esclavage moderne ou y contribuer soit faible relativement à notre personnel, compte tenu du fait que ce dernier est en grande partie qualifié et chevronné et de notre approche intégrée à l'égard des droits de la personne, nous nous engageons à offrir un milieu de travail sécuritaire, équitable et respectueux, et nous nous sommes dotés de politiques et procédures robustes en matière de ressources humaines qui favorisent la protection des droits de la personne. Pour en savoir plus sur nos politiques relatives au personnel, consultez notre [Rapport sur la durabilité](#).

4.2 Risque lié aux clients

Étant un établissement de services financiers dont les clients se situent dans plusieurs provinces et territoires, nous reconnaissons que lorsque nous fournissons certains services, nous pouvons nous exposer à des clients qui pourraient pratiquer l'Esclavage moderne et d'autres violations des droits de la personne. Nous suivons des processus précis pour cerner de tels risques et reconnaître certains exemples d'activités bancaires présentant un risque accru :

- mobilisation de capitaux au nom d'un émetteur pour une opération en particulier;
- prestation de services bancaires à un client qui pourrait se livrer directement à des actes de traite de personnes, d'esclavage moderne ou d'autres violations des droits de la personne;
- gestion de portefeuilles pour des clients dont les activités peuvent faciliter l'Esclavage moderne; et
- investissement ou détention (au nom de clients) de titres de sociétés qui pourraient elles-mêmes nuire au respect des droits de la personne ou présenter des problèmes liés aux droits de la personne dans leurs chaînes d'approvisionnement.

4.3 Risque lié à la chaîne d'approvisionnement

En ce qui concerne nos relations avec des tiers, y compris les sous-traitants et la chaîne d'approvisionnement, les risques potentiels sont financiers, opérationnels, liés à la conduite et à la réputation, politiques, sociaux, géographiques ou naturels. La Banque CIBC effectue des évaluations complètes du risque et un contrôle préalable auprès de nos relations d'affaires et des tiers qui participent à nos activités d'approvisionnement, tant avant l'entrée en vigueur du contrat que de façon périodique et continue après l'entrée en vigueur du contrat.

5. Comment nous cernons et traitons les risques liés à l'esclavage moderne

Le Comité de gouvernance du conseil d'administration de la Banque CIBC supervise la stratégie ESG et le cadre de gouvernance des facteurs ESG de la Banque CIBC. Le Comité de gouvernance examine les renseignements publics importants sur les pratiques et le rendement de la Banque CIBC en matière de facteurs ESG, y compris la façon dont elle exerce ses activités d'une manière éthique, socialement responsable et respectueuse de l'environnement afin de les harmoniser avec la stratégie ESG de la Banque CIBC. Dans le cadre de ses responsabilités, le Comité de gouvernance examine et approuve annuellement cet énoncé. Les autres comités du conseil d'administration de la Banque CIBC surveillent l'exécution d'éléments précis de la stratégie ESG de la Banque CIBC, conformément à leurs mandats. Pour en savoir plus sur le cadre de gouvernance des facteurs ESG de la Banque CIBC, consultez notre [Rapport sur la durabilité](#) et, pour en savoir plus sur les [mandats du conseil d'administration de la Banque CIBC](#), consultez notre site Web.

La Banque CIBC gère les risques liés aux droits de la personne, y compris ceux liés à l'Esclavage moderne sous toutes ses formes, dans le cadre des risques sociaux indiqués dans son Cadre environnemental et social mondial. Ce cadre décrit les rôles et les responsabilités en matière de gestion des risques sociaux à titre de responsabilité partagée entre de multiples équipes de gestion du risque, notamment Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, Gestion du risque environnemental, Gestion du risque lié au comportement et à la culture et Gestion du risque lié aux tiers, en plus des équipes régionales de gestion du risque. Il décrit également les politiques et procédures connexes, y compris celles qui sont indiquées dans cet énoncé, quant à la façon dont les risques sociaux, incluant ceux liés aux droits de la personne, sont gérés.

Les risques sociaux peuvent avoir une incidence sur les risques juridiques et de réputation. Ces risques sont évalués et atténués conformément aux politiques et aux procédures qui régissent la gestion des risques juridiques et de réputation, notamment selon le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation, et des procédures propres aux secteurs d'activité. Dans le contexte de notre processus de contrôle préalable, nous examinons et évaluons les répercussions importantes sur les droits de la personne, incluant les risques liés à l'Esclavage moderne, dans notre milieu de travail et dans nos activités, y compris nos activités de financement, d'investissement et de chaîne d'approvisionnement.

Principales politiques à l'appui de la prévention de l'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

Nous travaillons continuellement à prévenir l'Esclavage moderne, y compris la traite de personnes, le travail forcé et le travail des enfants, et d'autres violations des droits de la personne, et nous avons un certain nombre de cadres, de politiques, de normes et de procédures de gestion du risque en place qui guident la gestion des risques sociaux.

Politique	Description	Comment cela aide la Banque CIBC à atténuer le risque lié à l'Esclavage moderne
Code de conduite CIBC	Notre Code de conduite (le « Code ») établit un cadre intégré de principes, de politiques, de lignes directrices et de processus clés conçu pour permettre aux membres de l'équipe d'agir conformément aux normes de conduite éthique et professionnelle les plus élevées.	Notre Code favorise une culture de respect et de conformité et établit les normes en place sur la façon dont nous devons nous comporter et traiter les autres. Il stipule également que les membres de l'équipe doivent respecter les lois et les exigences réglementaires, y compris les lois applicables concernant les droits de la personne, et qu'ils doivent soulever leurs préoccupations s'ils ont des questions, s'ils sentent que quelque chose ne va pas ou s'ils sont au courant de situations qui pourraient nuire à la Banque CIBC ou à ses parties intéressées.
Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture	Le cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture de la Banque CIBC est intégré à son cadre global de gestion du risque et est mis en œuvre au moyen d'un ensemble de politiques, de processus et de procédures dans les domaines clés suivants : conduite des membres de l'équipe, conduite de l'entreprise, conduite des tiers, culture de l'entreprise, culture du risque, pratiques de rémunération et formation et évaluation obligatoires.	Comme il est indiqué dans ce cadre, il incombe à chaque membre de l'équipe de repérer et de gérer les risques liés au comportement et à la culture, y compris les violations des droits de la personne à l'égard des employés de la Banque CIBC.
Cadre de gestion du risque opérationnel	Il décrit le modèle de gestion du risque opérationnel utilisé à la Banque CIBC, y compris le processus de détermination du risque opérationnel lié aux produits, aux activités, aux processus et aux systèmes.	La Banque CIBC utilise un certain nombre d'outils de gestion du risque opérationnel pour repérer les risques opérationnels inhérents et résiduels pertinents. Par exemple, le processus d'évaluation du risque lié aux initiatives de changements est suivi si un nouveau produit ou service peut comporter un risque social.
Cadre environnemental et social mondial	Il donne un aperçu de la façon dont la Banque CIBC établit et met en œuvre sa stratégie ESG et les politiques connexes, gère les risques environnementaux et sociaux et gère la communication d'information sur les facteurs ESG.	Ce cadre décrit le cadre de gouvernance des facteurs ESG établi qui appuie l'engagement de la Banque CIBC à l'égard des facteurs ESG et décrit les responsabilités liées à la gestion des principales activités ESG, y compris la gestion des risques liés aux droits de la personne dans le cadre des risques sociaux.

Politique	Description	Comment cela aide la Banque CIBC à atténuer le risque lié à l'Esclavage moderne
Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation CIBC et procédures connexes	Elle a été conçue pour protéger notre réputation en repérant, en évaluant et en gérant de façon proactive les risques liés à la réputation à l'égard des activités avec une interaction directe avec les clients et sans interaction directe avec les clients.	<p>Nous avons mis en place des politiques et des pratiques pour nous assurer de ne pas financer sciemment des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour un client qui montre de signes de violation des droits de la personne ou d'Esclavage moderne, comme le travail forcé, la traite de personnes ou le travail des enfants, au sein de son effectif; et ▪ pour un client qui montre des signes de violation des droits de la personne ou d'Esclavage moderne, comme le travail forcé, la traite de personnes ou le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et qui n'est pas en mesure de démontrer, à la satisfaction de la Banque CIBC, un plan et un délai acceptables visant à enquêter sur la situation et à éliminer ces risques.
Cadre de lutte contre le blanchiment d'argent de l'entreprise	Il s'agit d'un programme mis en place à l'échelle de l'entreprise qui contribue à détecter et à prévenir les activités de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes et à se conformer aux exigences réglementaires applicables dans les régions où nous exerçons nos activités.	Surveillance des opérations pour détecter le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes ou l'évitement de sanctions pouvant être liées à d'éventuelles violations des droits de la personne, comme l'Esclavage moderne.
Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	<p>La politique et le programme de lutte contre la corruption et les pots-de-vin à l'échelle de l'entreprise visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ réduire au minimum le risque d'influence inappropriée relativement aux décisions prises par les membres de l'équipe, les clients, les tiers et d'autres personnes relativement aux activités de la Banque CIBC; ▪ respecter les exigences réglementaires applicables en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin; ▪ prévenir et détecter les cas de pots-de-vin et de corruption et y réagir; et ▪ protéger la réputation et la marque de la Banque CIBC. 	Notre cadre de gestion du risque de réputation, notre cadre de gestion du risque lié au comportement et à la culture et notre politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin établissent une compréhension commune de la façon dont, en tant qu'organisation, nous protégeons notre culture, nos valeurs, nos affaires et notre réputation en agissant avec éthique et intégrité dans toutes nos interactions commerciales.
Code de conduite des fournisseurs (le « Code des fournisseurs »)	Il établit les principes, normes et comportements que nos fournisseurs doivent suivre, y compris ceux liés aux pratiques en matière d'emploi et aux droits de la personne.	Les fournisseurs doivent adopter des pratiques en matière d'emploi qui respectent les lois applicables dans tous les territoires dans lesquels ils exercent leurs activités, y compris des pratiques qui respectent les lois sur l'Esclavage moderne, et ne doivent pas adopter de pratiques associées à la retenue des salaires, à la conservation des documents relatifs à l'identité ou à la restriction des déplacements d'une personne.

Politique	Description	Comment cela aide la Banque CIBC à atténuer le risque lié à l'Esclavage moderne
Politique de Gestion du risque lié aux tiers	Elle décrit le processus structuré visant à cerner, à évaluer et à atténuer le risque ainsi que la surveillance, la production de rapports et le contrôle continu associé aux relations avec les tiers de la Banque CIBC.	La Politique de Gestion du risque lié aux tiers, de concert avec la Politique d'approvisionnement et la méthodologie de gestion du risque lié aux tiers et d'approvisionnement connexe, exige que les risques potentiels soient repérés, évalués et atténués avant la conclusion de contrats avec des tiers, y compris l'évaluation des pratiques ESG et la vérification de violations des droits de la personne, comme l'Esclavage moderne.

5.1 Nos employés

Notre Code mondial établit les normes en place sur la façon dont nous devons nous comporter et traiter toutes les parties intéressées, y compris nos clients, les autres membres de l'équipe CIBC, nos collectivités et les personnes qui investissent dans notre banque. Notre Code établit également ce qui suit :

- Nous devons agir conformément aux normes de conduite éthique et professionnelle les plus élevées;
- Nous devons respecter les lois et les exigences réglementaires, y compris les lois applicables concernant les droits de la personne;
- Nous sommes responsables de connaître et de respecter les politiques, les lignes directrices et les processus qui s'appliquent à nous et à nos rôles au sein de notre banque; et
- Nous ne devons pas faire preuve de discrimination, de harcèlement, de harcèlement sexuel ou de violence sous toutes ses formes ou adopter un comportement irrespectueux ou qui ne cadre pas avec notre engagement à offrir un milieu de travail inclusif, respectueux et sécuritaire, ni tolérer de tels comportements.

En plus de notre Code, nous avons un certain nombre d'autres politiques, lignes directrices et processus qui soutiennent notre engagement à offrir un milieu de travail sécuritaire et respectueux, y compris notre Politique générale en matière d'embauche, nos politiques de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence, nos politiques en matière de santé et de sécurité, et notre Programme d'adaptation des lieux de travail.

5.2 Nos clients

Nous nous efforçons d'éviter de nuire ou de contribuer à nuire aux droits de la personne au moyen de nos propres activités commerciales en faisant ce qui suit :

- chercher à repérer et à évaluer les risques en matière de droits de la personne pour tous les clients actuels et potentiels et les opérations au moyen de processus de contrôle préalable; et
- prendre des mesures appropriées pour atténuer ces risques, notamment en jouant de notre influence dans nos relations d'affaires, en nous appuyant sur des conseils d'experts indépendants et en évaluant si des relations pertinentes doivent être établies ou maintenues.

Avant d'établir une relation d'affaires, y compris en ce qui a trait aux prêts aux entreprises, au financement et à la gestion d'actifs, nous effectuons un contrôle préalable approprié pour atténuer le risque de servir des clients qui participent à des activités pouvant nuire aux droits de la personne. Cela comprend des efforts visant à repérer et à évaluer les risques liés aux droits de la personne au sein de l'effectif et de la chaîne d'approvisionnement du client.

Chaque unité d'exploitation stratégique ou groupe fonctionnel assume la responsabilité des risques et doit déterminer et évaluer le risque de réputation inhérent à ses activités, conformément à notre intérêt à l'égard du risque et à la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation de la Banque CIBC. Par ailleurs, l'unité d'exploitation stratégique ou le groupe fonctionnel établit et tient à jour les contrôles permettant d'atténuer ces risques.

Le programme de gestion du risque de réputation, y compris les processus de gouvernance et de soumission à un autre palier d'intervention des comités pertinents, assure la surveillance et l'examen critique efficace des risques et des contrôles liés au risque de réputation; il comprend notamment des directives concernant l'Esclavage moderne. Le programme de gestion du risque de réputation prévoit également une collaboration avec les secteurs d'activité afin d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures visant à repérer, à évaluer et à soumettre les risques de réputation importants au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'examen et d'évaluation des prochaines étapes par les cadres supérieurs, au besoin.

Les conduites criminelles telles que l'Esclavage moderne et d'autres violations des droits de la personne sont considérées comme des infractions sous-jacentes au blanchiment d'argent. Notre programme de lutte contre le blanchiment d'argent (« LBA ») et de sanctions assure la conformité à toutes les exigences réglementaires applicables quant au programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes (« LBA/LFAT ») et de sanctions. Il comprend des mesures visant à vérifier l'identité des clients et les renseignements sur ces derniers, à surveiller les opérations des clients afin de détecter les activités inhabituelles et à signaler les activités douteuses aux autorités pertinentes dans le but de détecter les activités criminelles, comme la traite de personnes, qui pourraient être liées au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes ou à l'évitement des sanctions.

En tant que signataire des Principes de l'Équateur (adoptés en 2003), nous nous sommes engagés à veiller à ce que les problèmes environnementaux et sociaux associés au financement des projets soient évalués correctement afin d'assurer la conformité aux normes applicables. Notre groupe Gestion du risque de crédit environnemental participe directement au processus d'évaluation du crédit, examine toutes les opérations applicables aux Principes de l'Équateur et organise des formations pour s'assurer que les groupes d'approbation du crédit et de gestion du risque se conforment à ces principes.

Nous veillons à la conformité à notre engagement à l'égard des Principes de l'Équateur de tous les financements de projets concernant les peuples autochtones, y compris par la mise en place d'un processus de consultation et de participation éclairé.

La Banque CIBC est également signataire des Principes pour l'investissement responsable appuyés par les Nations Unies, qui soutiennent les efforts visant à résoudre des problèmes sociaux en ce qui concerne les droits de la personne, les conditions de travail et l'Esclavage moderne, entre autres, dans les portefeuilles de placement. Notre cadre d'intégration des facteurs ESG de Gestion d'actifs comprend l'évaluation du risque lié aux émetteurs en ce qui a trait aux droits de la personne, comme la santé et la sécurité, la protection des renseignements personnels, les chaînes d'approvisionnement et les controverses importantes. Notre analyse des obligations d'État et des devises met l'accent sur l'évaluation des risques liés aux droits de la personne, notamment l'indice mondial de l'esclavage, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'homme, les libertés civiles, les disparitions forcées et le travail des enfants. Nous offrons également des portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe associés à des mandats d'investissement responsable précis. Ces portefeuilles sont assujettis à des critères établis par le client et excluent les titres de sociétés qui ont commis d'importantes violations des droits de la personne ou qui sont impliquées dans les secteurs du tabac, de l'alcool, de l'armement et d'autres secteurs semblables.

5.3 Notre chaîne d'approvisionnement

Notre [Code de conduite des fournisseurs](#) énonce les principes, les normes et les comportements que nos fournisseurs doivent respecter, y compris l'engagement à respecter les droits de la personne et à lutter contre l'Esclavage moderne. Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables dans les territoires où ils exercent leurs activités, notamment les pratiques qui :

- sont conformes aux lois applicables en matière d'emploi, y compris, mais sans s'y limiter, aux lois relatives au salaire minimum, à l'âge minimum d'emploi, aux horaires de travail, aux heures supplémentaires et aux heures de pause, ainsi qu'à la santé, à la sécurité et aux droits de la personne;
- interdisent toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, et empêchent les fournisseurs de retenir les salaires, de conserver des documents d'identité et de restreindre les déplacements d'une personne; et
- sont conformes aux lois locales du travail qui autorisent les syndicats et les autres formes de représentation des employés.

Nous conservons le droit de surveiller la conformité des tiers au Code des fournisseurs CIBC et d'examiner leur environnement de contrôle.

Nous avons mis en place des procédures pour évaluer le risque lié aux tiers et régir nos relations avec des tiers contractuels. Les examens du contrôle préalable des tiers potentiels, nouveaux et actuels doivent tenir compte des risques liés aux droits de la personne, des violations de la réglementation et d'autres facteurs ESG. Le contrôle préalable comprend l'examen de documents, l'examen des lieux, l'identification des sous-traitants et l'évaluation des régions où un tiers exerce ses activités.

Les activités de gouvernance continue comprennent la surveillance des nouvelles pour contribuer à repérer les signaux d'alerte ou les indicateurs d'Esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement. Pour tous les fournisseurs contractuels et fournisseurs potentiels, la surveillance des facteurs ESG repère les risques applicables, comme l'Esclavage moderne, la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, la fraude et d'autres violations des droits de la personne. Cette vérification continue nous permet d'établir le profil de risque d'un tiers et, par la suite, de repérer et d'évaluer toute activité qui ne correspond pas à notre Code des fournisseurs.

Les éléments à risque élevé repérés au moyen de la surveillance des tiers qui ont une incidence directe sur la Banque CIBC sont examinés et, s'il y a lieu, soumis à des parties intéressées internes touchées aux fins de contrôle préalable supplémentaire pour assurer l'atténuation du risque. Par exemple, le directeur relationnel CIBC du tiers concerné ou un groupe de contrôle en particulier, comme celui lié au risque de réputation, peut être mobilisé pour effectuer un contrôle préalable supplémentaire. La Banque CIBC discutera avec le tiers de toute situation où des mesures correctives sont nécessaires et fera le suivi de ces problèmes du début à la fin. Les incidents graves qui ne sont pas atténués peuvent entraîner la résiliation possible de la relation avec un tiers, conformément à l'entente applicable conclue avec un tiers, ou la décision de ne pas conclure de contrat avec un fournisseur potentiel, y compris le retrait de la prise en considération de sa candidature dans le processus de demande de propositions.

Au cours de l'exercice 2024, aucun élément à risque élevé lié à l'Esclavage moderne n'a été repéré au moyen de notre processus continu de surveillance des tiers. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été requise de la part de la Banque CIBC au cours de l'exercice 2024, que ce soit à l'égard d'incidents liés à l'esclavage moderne, ni pour remédier à toute perte de revenu qui en découle pour des personnes vulnérables.

5.4 Mécanismes de signalement des préoccupations et des plaintes

Nous favorisons un milieu de travail où les membres de l'équipe sont encouragés à soulever leurs préoccupations si quelque chose leur semble anormal, y compris des préoccupations au sujet de comportements contraires à l'éthique et aux droits de la personne, et s'ils observent des situations qui ne cadrent pas avec notre Code ou qui pourraient nuire à la Banque CIBC ou à nos parties intéressées. La Banque CIBC est engagée à examiner les préoccupations soulevées et à y répondre en temps opportun et de façon équitable, conformément aux lois et aux politiques, lignes directrices et processus applicables de la Banque CIBC.

Les membres de l'équipe peuvent utiliser divers mécanismes pour soulever leurs préoccupations, notamment en s'adressant directement à leur gestionnaire de personnel, à leur partenaire d'affaires, Ressources humaines ou à leur conseiller, Relations avec les employés et en suivant le processus de résolution des problèmes en milieu de travail applicable dans leur région. Autrement, toutes les parties intéressées, y compris les tiers comme les clients et les fournisseurs, peuvent signaler leurs préoccupations à la Banque CIBC, de façon anonyme si elles le souhaitent, par l'intermédiaire du programme d'alerte professionnelle confidentiel de la Banque CIBC.

Les représailles envers une personne qui a soulevé une préoccupation sont strictement interdites.

5.5 Formation et sensibilisation

Chaque année, tous les membres de l'équipe à l'échelle mondiale doivent démontrer leur compréhension des risques liés aux droits de la personne en suivant des cours de formation complets en éthique sur des sujets comme le Code de conduite CIBC, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, les sanctions, la fraude, la sécurité et la protection des renseignements personnels, la santé et la sécurité, la responsabilité à l'égard du risque et la création d'un milieu de travail respectueux et sécuritaire (incluant la prévention de la discrimination, du harcèlement, du harcèlement sexuel et de la violence).

Bon nombre des équipes en interaction directe avec les clients suivent une formation sur la traite de personnes. Cela comprend la sensibilisation à la façon dont la traite de personnes est liée au secteur financier, à la façon d'en reconnaître les signes et à la façon de signaler des incidents présumés aux fins d'enquête.

La Banque CIBC vise également à sensibiliser les employés à l'échelle de l'entreprise à la traite de personnes en organisant des entrevues avec des survivants et en discutant de leurs expériences dans le système financier pendant et après la période où ils ont fait l'objet de la traite. Tous les membres de l'équipe ont l'occasion d'approfondir ce sujet au moyen d'un cours numérique qui discute des nuances et des répercussions de la traite de personnes sur le secteur financier. Chaque année, en février, les membres de l'équipe sont invités à participer au Mois de l'éducation et de la sensibilisation à la traite de personnes de la Banque CIBC, ainsi qu'à la Journée mondiale contre la traite d'êtres humains des Nations Unies le 30 juillet.

6. Évaluation de l'efficacité de nos mesures

La responsabilité des droits de la personne est partagée entre les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels de la Banque CIBC. Nous cherchons à évaluer l'efficacité de nos mesures, en collaboration avec les parties intéressées internes et externes, en faisant le suivi de nos progrès visant à intervenir relativement aux risques liés à l'Esclavage moderne dans nos activités internes, nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement. Nous nous engageons à améliorer continuellement notre approche à l'égard des droits de la personne et à continuer d'évaluer et de peaufiner les principaux indicateurs de rendement qui mesurent les progrès dans la mise en œuvre de nos engagements.

Pour évaluer l'efficacité de notre approche à l'égard des risques sociaux, y compris les risques liés aux droits de la personne et à l'Esclavage moderne, nous tenons compte des commentaires des parties intéressées internes et externes pertinentes, y compris les clients, les investisseurs et les représentants communautaires. L'efficacité de nos programmes est évaluée régulièrement afin de confirmer qu'ils demeurent à jour et conformes à l'évolution des activités de l'entreprise et de la réglementation, ainsi qu'aux normes du secteur.

Voici des exemples d'activités qui servent à évaluer l'efficacité de nos mesures :

- vérification continue des tiers pour repérer des risques sociaux, notamment en ce qui a trait aux droits de la personne et à l'Esclavage moderne;
- surveillance continue des rapports reçus relativement à des allégations d'Esclavage moderne par l'intermédiaire de nos canaux de signalement, y compris par l'intermédiaire du projet Protect (voir la section 8. Autres renseignements pertinents);
- repérage des problèmes nouveaux et émergents en communiquant avec les parties intéressées internes et externes; et
- collaboration avec des pairs du secteur et des parties intéressées externes pour élaborer des mécanismes visant à remédier aux répercussions négatives liées aux violations des droits de la personne.

7. Processus de consultation et d'approbation

Notre énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes est évalué annuellement par rapport aux pratiques du secteur et aux recommandations des parties intéressées et mis à jour en collaboration avec les secteurs d'activité pertinents, notamment le groupe ESG d'entreprise, Gestion du risque lié aux tiers, Approvisionnement, Ressources humaines, Affaires juridiques, Secrétariat général, Gestion du risque (Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale, Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent de l'entreprise, Bureau de la protection des renseignements personnels) et d'autres représentants d'entités pertinentes de la Banque CIBC.

Dans le contexte de cette préparation et de cet examen annuels, le groupe ESG d'entreprise consulte les équipes de direction des bureaux pertinents et des experts du domaine afin d'assurer une gouvernance efficace. Comme il est indiqué dans la Politique de gestion de la conformité réglementaire de la Banque CIBC, nous nous sommes dotés de fonctions de surveillance des lois régionales pertinentes sur l'esclavage moderne qui sont responsables de veiller à ce que la Banque CIBC mette en place des processus de conformité réglementaire, des politiques et des contrôles appropriés pour respecter leurs obligations de surveillance de la conformité réglementaire.

Le présent énoncé s'applique à l'ensemble de la Banque CIBC et a été approuvé le 30 janvier 2025 par le Conseil d'administration de la Banque CIBC et par tous les conseils des filiales en propriété exclusive assujetties aux exigences de déclaration.

8. Autres renseignements pertinents

La Banque CIBC contribue de façon importante au projet PROTECT. Ce partenariat public-privé lutte contre la traite de personnes, en particulier à des fins d'exploitation sexuelle. Sous l'égide du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, d'organismes d'application de la loi et de grandes banques canadiennes, ce projet vise principalement à détecter les traces que laisse l'argent des activités de traite de personnes et à prévenir et stopper ces activités. Dans le contexte de cette initiative, la Banque CIBC a lancé des mesures de surveillance pour détecter les opérations financières douteuses. Ces méthodes fondées sur des données avancées et des techniques de modélisation nous permettent de nous concentrer plus précisément sur les schémas qui laissent soupçonner des activités de traite de personnes et d'identifier les marchands et les personnes concernées.

L'une des répercussions potentielles de la traite sur les victimes est l'accumulation de dettes en leur nom sous forme de cartes de crédit, de prêts hypothécaires et d'autres prêts. Dans de nombreux cas, les trafiquants demandent des produits bancaires ou font en sorte que les victimes fassent une demande par la force ou la coercition. Ces dettes peuvent suivre les survivants pendant des années après la fin de la traite et peuvent compliquer leur chemin vers la guérison. Le Programme de lutte contre la traite de personnes de la Banque CIBC a été créé pour soutenir les survivants de la traite de personnes sur la voie de la guérison et les aider à reprendre le contrôle de leurs finances en s'efforçant de repérer et d'éliminer toute dette accumulée à leur nom à tort pendant la période de traite.

Conformément aux exigences de la Loi canadienne, et en particulier de l'article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le présent énoncé commun pour les entités énumérées ci-dessus. En me fondant sur mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi canadienne, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.



Victor G. Dodig, président et chef de la direction, administrateur

30 janvier 2025

Signé au nom de la Banque Canadienne Impériale de Commerce⁽⁴⁾

Je suis habilité(e) à engager la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

(4) La Banque Canadienne Impériale de Commerce est une banque constituée en société au Canada en vertu de la Loi sur les banques (Canada) et est également inscrite en tant que société étrangère en Australie (ARBN 608 235 847). L'adresse de son centre bancaire enregistré au Royaume-Uni est 150 Cheapside, Londres EC2V 6ET, et son numéro d'enregistrement est FC001165. La Banque CIBC est autorisée par la Prudential Regulation Authority et réglementée par la Financial Conduct Authority et, de façon limitée, par la Prudential Regulation Authority. Des renseignements sur l'étendue de la réglementation de la Prudential Regulation Authority sont disponibles sur demande.